

## Compte-rendu de la réunion

### du Conseil Municipal

du 28 novembre 2013

#### 1) Présentation du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2012

Monsieur DUCRUIX, Ingénieur Coordinateur de l'Eau au Syndicat des Eaux de Lillion avec Monsieur Joseph VERRON ont présenté les rapports annuels 2012 sur le Syndicat des Eaux de Lillion et le prix et la qualité du service public d'eau potable élaboré par le Syndicat des Eaux de Lillion.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

#### 2) Convention d'utilisation - location salles au Centre Culturel "Brocéliande"

Monsieur Xavier HEBERLE, Adjoint à la Vie Associative, a proposé au Conseil Municipal de revoir le contrat de location pour les salles du Centre Culturel "Brocéliande". Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les modifications du contrat de location.

#### 3) Tarifs municipaux 2014 - location salles

Monsieur Xavier HEBERLE, Adjoint à la Vie Associative, a proposé au Conseil Municipal de réévaluer les tarifs 2013 concernant les locations de salles :

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les tarifs 2014 comme suit :

##### \* Centre Culturel "Brocéliande"

Augmentation de 2 % pour les bréalais, les associations bréalaïses, le nettoyage et de 3 % pour les autres catégories.

##### \* Salle des Associations

Augmentation de 3 %.

#### 4) Tarifs municipaux 2014 - cimetière concessions

Monsieur Joseph VERRON, Adjoint au Cimetière, a proposé au Conseil Municipal de fixer un tarif pour le renouvellement des places dans le columbarium.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le prix du renouvellement de la concession dans le columbarium à 50 % du prix appliqué.

Les tarifs des concessions dans le columbarium sont fixés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

Concessions Columbarium	Tarifs	Tarifs
	Acquisition	Renouvellement
* 15 ans	1 143.37 €	571.68 €
* 30 ans	1 524.49 €	762.24 €

Les tarifs de concessions dans le cimetière fixés par délibération n° 2012-1511-133 du 15 novembre 2012 restent inchangés.

#### 5) Tarifs municipaux 2014 - droits de place

Madame Marie-Françoise LAISNE, Adjointe aux Affaires Economiques, propose au Conseil Municipal de réévaluer les tarifs 2013 concernant les droits de place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, l'instauration d'un forfait électricité de 3 € pour utilisation occasionnelle du domaine public et 5 € pour utilisation régulière du domaine public et un maintien des tarifs 2013.

## 6) Travaux en régie

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les tarifs des travaux effectués par les services municipaux à appliquer pour 2013 et 2014 comme suit :

### Coût horaire :

- Agent polyvalent d'exécution : 20 €,
- Agent d'encadrement de 1<sup>er</sup> niveau : 30 €,
- Agent d'encadrement de 2<sup>ème</sup> niveau : 35 €,
- Tracto-pelle à chargeur 500 L Y/C Chauffeur : 55 €,
- Camion chargé 3.5 Tonnes y compris chauffeur : 31.44 €.

Ces tarifs sont conformes à ceux appliqués par d'autres organismes publics.

## 7) Admission en non valeur de créances irrécouvrables

Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, Monsieur CHOBELET, Trésorier de Plélan-le-Grand, demande l'admission en non valeur de créances irrécouvrables.

Les créances irrécouvrables correspondent à des titres émis par la Commune dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. L'admission en non valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de la Collectivité. Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

Cette procédure correspond uniquement à un apurement comptable, elle n'éteint pas la dette. Le recouvrement demeure possible si la situation du créancier venait à s'améliorer.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, l'admission en non valeur des recettes (Droit de place marché divers de 2011 et 2012 et Taxe inhumation de 2011) pour un montant total de 148.23 € qui malgré les procédures de recouvrement employées n'ont pu être recouvrées.

## 8) Budget Principal - décision modificative n° 3

M. Bernard ETHORE, Adjoint aux Finances, informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réajuster certains crédits budgétaires prévus au budget.

Les élus de Bréal Autrement s'abstiennent pour ce vote en réaction à la Commission "Marchés Publics" pour la construction des halles-sanitaires de la Place Saint-Malo (manque d'information selon M. RIBAUT. Ce dernier a démissionné de la Commission).

Le Conseil Municipal, à la majorité des votants, autorise la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement						
Article	Opération	Fonction	Service	Intitulé	Dépenses	Recettes
60632		324	242	Fournitures petit équipement	6 000,00	
61522		324	242	Bâtiments	-20 000,00	
61523		822	7111	Voies et réseaux	-30 000,00	
61558		020	9221	Autres biens mobiliers	-1 500,00	
61558		020	9223	Autres biens mobiliers	-1 500,00	
61558		020	9224	Autres biens mobiliers	-1 500,00	
61558		211	111	Autres biens mobiliers	-7 300,00	
61558		212	112	Autres biens mobiliers	-6 700,00	
61558		251	181	Autres biens mobiliers	-1 500,00	
6541		01	02	Créances admises en non valeur	150,00	
66111		01	02	Intérêts réglés à l'échéance	-29 850,00	
023		01	02	Virement à la section d'investissement	93 700,00	
					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Section d'investissement						
Article	Opération	fonction	Service	Intitulé	Dépenses	Recettes
021		01	02	Virement de la section de fonctionnement		93 700,00
2313	10013	414	2516	Immobilisations en cours - Constructions	-2 000,00	
2313	15011	212	112	Immobilisations en cours - Constructions	4 000,00	
2031	15313	211	111	Frais d'études	-10 000,00	
2313	16413	324	242	Immobilisations en cours - Constructions	-6 000,00	
2313	25509	414	2516	Immobilisations en cours - Constructions	-6 000,00	
238	50012	822	7112	Avances versées sur commande d'immobilisations corporelles	-12 500,00	
2315	60010	822	7112	Immobilisations en cours - installations, matériel et outillage techniques	80 000,00	
2313	60013	813	621	Immobilisations en cours - Constructions	45 000,00	
202	90013	01	02	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	1 200,00	
					<b>93 700,00</b>	<b>93 700,00</b>

#### 9) Budget Principal - décision modificative n° 4

Au cours de l'année, certaines opérations ou projets sont effectués par le personnel communal, on parle de travaux réalisés en régie.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, pour un montant total de 44 754.84 € la décision modificative suivante :

- aménagement au terrain de Base-ball - création d'abris : 9 382.59 €,
- aménagement à l'Ecole Primaire - cour et création de bacs à sable : 2 552.39 €,
- aménagement à l'Ecole Primaire - pose d'une clôture : 10 619.47 €,
- aménagement à l'Ecole Primaire - pose d'une rampe sortie de secours : 7 336.81 €,
- aménagement à l'Ecole Primaire - pose d'une pompe de relevage : 5 361.23 €,
- création de mobilier pour l'Ecole Maternelle : 4 648.84 €,
- création d'une table de marque pour le Complexe Sportif : 4 853.51 €.

Section de fonctionnement						
Chapitre	Article	Fonction	Service	Intitulé	Dépenses	Recettes
042	722	020	90	Travaux en régie - immobilisations corporelles		17 980.00
042	722	211	111	Travaux en régie - immobilisations corporelles		2 982.35
042	722	212	112	Travaux en régie - immobilisations corporelles		11 409.90
042	722	412	322	Travaux en régie - immobilisations corporelles		3 502.59
042	722	710	820	Travaux en régie - immobilisations corporelles		5 040.00
042	722	720	823	Travaux en régie - immobilisations corporelles		3 840.00
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>				<b>0.00</b>	<b>44 754.84</b>
023		01	02	Virement à la section d'investissement	44 754.84	
<b>TOTAUX</b>					<b>44 754.84</b>	<b>44 754.84</b>

Section d'investissement						
Chapitre	Article	Fonction	Service	Intitulé	Dépenses	Recettes
021		01	02	Virement de la section de fonctionnement		44 754.84
040	2128	212	112	Autres agencements et aménagements de terrains	13 171.86	
040	2128	412	322	Autres agencements et aménagements de terrains	9 382.59	
040	2184	211	111	Mobilier	4 648.84	
040	2184	411	311	Mobilier	4 853.51	
040	2313	212	112	Immobilisations corporelles - Constructions	12 698.04	
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>				<b>44 754.84</b>	
<b>TOTAUX</b>					<b>44 754.84</b>	<b>44 754.84</b>

**10) Repas des aînés - fixation de la participation 2014**

Madame Patricia VERDAN, Adjointe aux Affaires Sociales, informe le Conseil Municipal de la date du repas des aînés prévue le samedi 25 janvier 2014. Chaque année, pour ce repas, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur la participation de chaque convive. La participation pour 2013 était de 16.50 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une augmentation de 3 % soit un montant de 17 € pour la participation 2014.

**11) Dépenses de fonctionnement Résidence "La Madeleine" - remboursement au CIAS**

Madame Patricia VERDAN, Adjointe aux Affaires Sociales, rappelle que depuis 2003, le Service Petite Enfance du CIAS et l'Association Croquant'Bouille utilisent les locaux de la Résidence "La Madeleine" pour les activités (jardin d'enfants, jeux en famille et espace jeux). Le CIAS refacture à la Commune les dépenses de fonctionnement de la résidence réparties en fonction de la surface occupée et du temps de présence de chacune des activités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la nouvelle convention pour un an et autorise M. le Maire à signer la convention.

Affiché le 2 décembre 2013

Le Maire,

J. DURAND